

## De gagnant-gagnant à perdant-perdant : PPP s'insurge contre la suppression de la concession

Le distributeur se pose de sérieuses questions concernant la prolongation des subventions pour Bpost, envisage des actions en justice et réfléchit à l'avenir de la distribution en Belgique

Bruxelles, le 15 décembre 2023 - Cette semaine, après de longs mois d'attente, suivis par des semaines de spéculation et d'incertitude, le gouvernement De Croo a annoncé faire abstraction du résultat de l'appel d'offres pour le nouveau contrat relatif à la distribution de journaux. Qui plus est, toute la procédure est annulée et la concession est supprimée parce que le résultat escompté n'est pas celui attendu. PPP, le distributeur belge de journaux, qui a remporté haut la main l'adjudication, est « not amused » et envisage d'intenter une action en justice, mais en même temps va collaborer avec les éditeurs afin de déterminer la marche à suivre pour l'avenir.

Une solution qui ne ravira aucune partie, si ce n'est Bpost : c'est ainsi que l'on pourrait décrire le nouveau régime d'aide avec période de transition pour Bpost.

### **Avoir travaillé dur et gagné, et pour rien**

*« Jour et nuit, nous avons travaillé avec notre équipe sur la candidature. Nous avons sué eau et sang, mais surtout, nous avons investi beaucoup d'heures, de moyens et d'argent pour présenter l'offre la plus compétitive et la plus solide possible. Et pour arriver à quoi ? Une victoire manifeste sur le plan de l'évaluation du SPF Économie, que le gouvernement fédéral décide ensuite d'ignorer tout simplement parce que le résultat escompté n'est pas celui qu'ils voulaient. »*



*C'est un coup dur pour tous les citoyens entrepreneurs de ce pays, le principe de concurrence loyale est ainsi foulé aux pieds, et nous sommes bien loin de la bonne gouvernance que les contribuables sont en droit d'attendre du gouvernement »,* dit **Michel d'Alessandro, propriétaire et CEO de PPP.**

### **D'une situation gagnant-gagnant à perdant-perdant**

*« Avec l'argent de la concession, PPP aurait pu garantir une distribution de qualité, dans tout le pays, à un prix compétitif pour les éditeurs, et sans licenciements chez Bpost : en travaillant avec cette dernière en sous-traitance dans certaines zones et en reprenant une partie de son personnel aux mêmes conditions. En d'autres termes, cette solution aurait été profitable à toutes les parties. »*

*« Aujourd'hui, le gouvernement fédéral a fait de cette solution gagnant-gagnant une situation perdant-perdant : seules les zones rurales bénéficieront encore d'une aide, tandis que pour les zones non rurales, les éditeurs - dont certains ne se sont pas montrés très tendres à l'égard de PPP ces dernières semaines - devront déboursier des sommes nettement plus conséquentes à partir de juillet de l'année prochaine. Ils ne se sont donc pas rendu service avec leurs critiques et sont, conjointement avec PPP, les grands perdants de cet accord »,* poursuit **d'Alessandro.**

### **Des licenciements chez Bpost sont inévitables**

Mais, en fin de compte, Bpost sera également perdante, estime d'Alessandro.

*« Les subventions prolongées pour Bpost courent jusqu'à la fin du mois de juin, soit tout juste après les élections. Sans soutien dans les zones non rurales, PPP sera en mesure d'offrir aux éditeurs un prix beaucoup plus attractif,*



*ce qui entraînera en toute logique une perte de part de marché pour Bpost. Dans ce cas, des licenciements semblent donc inévitables. »*

## Action en justice

En outre, PPP s'interroge également sérieusement à propos de la légalité de la période de transition proposée, avec un soutien financier prolongé pour Bpost.

*« La période de transition de six mois prévue par le gouvernement, pour laquelle Bpost reçoit même 12,5 millions d'euros de plus que ce qui était initialement prévu dans la nouvelle concession est non seulement très courte, mais nous semble également reposer sur une base juridique très précaire. Avant d'intenter une action en justice, nous attendons cependant la communication officielle du SPF Économie argumentant la non-attribution de la concession. De plus amples informations à ce sujet suivront en temps utile », a déclaré Michel d'Alessandro.*

## Les affaires doivent continuer

Pour conclure, d'Alessandro ajoute également que PPP planche d'ores et déjà sur la nouvelle situation à partir de juillet 2024, conjointement avec les éditeurs, car les affaires doivent continuer. À cet effet, PPP nourrit clairement l'ambition de devenir le partenaire stratégique par excellence des éditeurs pour la distribution dans toutes les zones non rurales.

## À propos de PPP

PPP (Distribution de presse, Périodiques et Publicité), fondée en Belgique en 1992, est une entreprise indépendante depuis le mois de Mai 2015. Elle s'est forgée une réputation de leader européen spécialisé dans la distribution journalière de journaux aux abonnés.



**Contact**

Paul Geens

Evoke

[paul@evokepr.be](mailto:paul@evokepr.be)

0472/ 59 70 74

